

UNSA-SDIS33

SYNDICAT PATS & SPP



CONTACT

TÉLÉPHONE
NOAILLE J.

06 43 78 24 31

E-MAIL



unsasdis33@gmail.com

ADRESSE

18 allée des vignes
33360

Carignan de Bordeaux



NOUS SUIVRE

SITE WEB



www.unsa-sdis33.fr

FACEBOOK



facebook.com/unsasdis33

TWITTER



twitter.com/unsasdis33

DESTINATAIRE : *Président & Directeur du SDIS 33***OBJET :** Autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique pour la vaccination contre la Covid-19

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

La circulaire du 05 juillet 2021 relative aux autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique de l'Etat pour la vaccination contre la Covid-19, invite les employeurs publics de l'Etat à mettre en place les conditions destinées à faciliter la vaccination des agents placés sous leur autorité, en particulier en leur accordant des autorisations spéciales d'absence (ASA) dans trois cas :

- ◆ lorsque l'agent va se faire vacciner hors du service de médecine de prévention de rattachement,
- ◆ en cas d'effets secondaires importants après la vaccination,
- ◆ lorsqu'il accompagne ses enfants de plus de 12 ans se faire vacciner.

Une note d'information du 05 juillet 2021, rédigée par le Directeur Général des Collectivités Locales, indique que les modalités prévues par cette circulaire doivent être élargies aux agents territoriaux.

Les dernières annonces du Président Macron viennent renforcer le déploiement de la vaccination, notamment pour les soignants, les pompiers et pour les professionnels travaillant au contact de personnes âgées et/ou fragiles. Il nous apparaît donc essentiel que le SDIS 33 mette tout en œuvre pour faciliter les démarches prévues par la circulaire pour ses agents, toutes filières confondues.

Dans l'attente d'une réponse bienveillante, nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, de recevoir nos salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général de l'UNSA-SDIS33
Jacques Noaille